

**Listes des délibérations de la séance du Conseil Municipal**  
**du 12 avril 2023**

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision</b>
4590	Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 14 mars 2023	approuvée
4591	Création d'une autorisation de stationnement « taxi »	approuvée
4592	Modification du taux des taxes directes locales	approuvée
4593	Attribution des subventions aux associations	approuvée
4594	Suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière	approuvée
4595	Convention d'objectifs et de moyens avec Les enfants du Val Cottey	approuvée
4596	Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal	approuvée

Liste déposée sur le site internet de la commune de Dagneux le 21 avril 2023.  
Les pièces jointes sont consultables en mairie

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS  
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 26

**SEANCE DU 12 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4590**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Sandrine PEGUET, Aurélie RICHARD, Béatrice TOLOSA  
Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Pascal SENTANA, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

**EXCUSE(E)S** :

Madame Dominique MUGNIER a donné procuration à Madame Béatrice TOLOSA  
Madame Céline PERLIER a donné procuration à Monsieur Jean-Christophe PEGUET  
Madame Christine SEIGNER a donné procuration à Monsieur Jean-Marc VIGNE  
Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN  
Monsieur Emmanuel CHULIO a donné procuration à Monsieur Pascal SENTANA  
Monsieur Alain FAYOLLE a donné procuration à Madame Carine COUTURIER  
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

**ABSENT(E)S** :

Mesdames Laurie FERNANDES, Audrey LOMBARD, Jessica MANGONAU, Isabelle SAUVEYRE,  
Monsieur Samuel DIARRA

**SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice TOLOSA**

**OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 14 mars 2023**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil municipal en date du 14 mars 2023.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER



secrétaire de séance,  
Madame Béatrice TOLOSA

Publication faite le :

**21 AVR. 2023**

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS  
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 22

**SEANCE DU 12 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4591**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Sandrine PEGUET, Aurélie RICHARD, Béatrice TOLOSA  
Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Pascal SENTANA, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

**EXCUSE(E)S** :

Madame Dominique MUGNIER a donné procuration à Madame Béatrice TOLOSA  
Madame Céline PERLIER a donné procuration à Monsieur Jean-Christophe PEGUET  
Madame Christine SEIGNER a donné procuration à Monsieur Jean-Marc VIGNE  
Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN  
Monsieur Emmanuel CHULIO a donné procuration à Monsieur Pascal SENTANA  
Monsieur Alain FAYOLLE a donné procuration à Madame Carine COUTURIER  
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

**ABSENT(E)S** :

Mesdames Laurie FERNANDES, Audrey LOMBARD, Jessica MANGONAU, Isabelle SAUVEYRE,  
Monsieur Samuel DIARRA

**SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice TOLOSA**

**OBJET** : Création d'une autorisation de stationnement « taxi »

VU le Code des transports, notamment les articles L3121-1 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-3 ;

VU le Code de la route ;

CONSIDERANT qu'il est de la compétence du maire de réglementer la circulation et le stationnement des taxis sur la commune ;

CONSIDERANT que les autorisations de stationnement sont délivrées par le maire, sur la base des emplacements définis par le conseil municipal ;

CONSIDERANT que deux emplacements de stationnement sont actuellement instaurés sur le territoire communal ;

CONSIDERANT qu'il est souhaitable qu'un troisième emplacement puisse être proposé, afin de renforcer l'offre de service sur la commune ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE CREER une autorisation de stationnement supplémentaire sur le territoire communal ;
- DE PORTER à trois le nombre d'emplacements réservés aux taxis sur la commune ;
- DE DEFINIR ces emplacements devant l'espace éducatif du Val Cottey, conformément à la signalisation mise en place à cet effet ;
- D'AUTORISER madame le maire à signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER

secrétaire de séance,  
Madame Béatrice TOLOSA



Publication faite le : 21 AVR. 2023



Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE RETIRER la délibération n°4581 ;
- DE FIXER ainsi qu'il suit le taux 2023 des taxes directes locales :
  - o Taxe d'habitation : 8,24 % ;
  - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,70 % ;
  - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,40 %.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER



secrétaire de séance,  
Madame Béatrice TOLOSA

Publication faite le : **21 AVR. 2023**

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS  
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 21

### SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4593**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Laurie FERNANDES, Sandrine PEGUET, Aurélie RICHARD, Béatrice TOLOSA  
Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

#### **EXCUSE(E)S** :

Madame Dominique MUGNIER a donné procuration à Madame Béatrice TOLOSA  
Madame Christine SEIGNER a donné procuration à Monsieur Jean-Marc VIGNE  
Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN  
Monsieur Emmanuel CHULIO a donné procuration à Monsieur Pascal SENTANA  
Monsieur Alain FAYOLLE a donné procuration à Madame Carine COUTURIER  
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

#### **ABSENT(E)S** :

Mesdames Audrey LOMBARD, Jessica MANGONAU, Isabelle SAUVEYRE, Céline PERLIER  
Monsieur Samuel DIARRA, Jean-Christophe PEGUET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Béatrice TOLOSA

### **OBIET** : Attribution des subventions aux associations

VU les articles L1611-4, L2144-3, L2313-1, L2313-1-1 et R2313-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les propositions d'arbitrages émises par la commission des finances ;

CONSIDERANT la présentation de la liste des demandes de subventions comme annexée ;

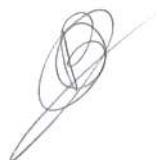
Le conseil municipal, avec une abstention (Jean-Paul TRONCHON), décide :

- D'APPROUVER la liste annexée des bénéficiaires de subventions au titre de l'exercice 2023, à la suite du vote du budget primitif 2023 (article 6574 : « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »), pour un montant total de 126 345,23€.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER

secrétaire de séance,  
Madame Béatrice TOLOSA



Publication faite le : 21 AVR. 2023

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS  
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 23

**SEANCE DU 12 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4594**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Laurie FERNANDES, Sandrine PEGUET, Aurélie RICHARD, Béatrice TOLOSA  
Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Pascal SENTANA, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

**EXCUSE(E)S** :

Madame Dominique MUGNIER a donné procuration à Madame Béatrice TOLOSA  
Madame Céline PERLIER a donné procuration à Monsieur Jean-Christophe PEGUET  
Madame Christine SEIGNER a donné procuration à Monsieur Jean-Marc VIGNE  
Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN  
Monsieur Emmanuel CHULIO a donné procuration à Monsieur Pascal SENTANA  
Monsieur Alain FAYOLLE a donné procuration à Madame Carine COUTURIER  
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

**ABSENT(E)S** :

Mesdames Audrey LOMBARD, Jessica MANGONAU, Isabelle SAUVEYRE,  
Monsieur Samuel DIARRA

**SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice TOLOSA**

**OBJET : Suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière**

VU les articles 1383 et 1639 A du Code général des impôts ;

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité de maintenir un niveau de ressources nécessaire à son bon fonctionnement ;

Le conseil municipal, avec une voix contre (Christine SEIGNER) et deux abstentions (Corentin BERTHO et Natali HENRIQUES), décide :

- DE SUPPRIMER, pour la part qui lui revient, l'exonération de la taxe foncière à 90 % de la base imposable ;

- DE PRECISER que cette suppression d'exonération ne s'applique pas aux immeubles qui sont financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L301-1 à L301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER

secrétaire de séance,  
Madame Béatrice TOLOSA



Publication faite le : 21 AVR. 2023

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS  
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 23

**SEANCE DU 12 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4595**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Laurie FERNANDES, Sandrine PEGUET, Aurélie RICHARD, Béatrice TOLOSA  
Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Pascal SENTANA, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

**EXCUSE(E)S** :

Madame Dominique MUGNIER a donné procuration à Madame Béatrice TOLOSA  
Madame Céline PERLIER a donné procuration à Monsieur Jean-Christophe PEGUET  
Madame Christine SEIGNER a donné procuration à Monsieur Jean-Marc VIGNE  
Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN  
Monsieur Emmanuel CHULIO a donné procuration à Monsieur Pascal SENTANA  
Monsieur Alain FAYOLLE a donné procuration à Madame Carine COUTURIER  
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

**ABSENT(E)S** :

Mesdames Audrey LOMBARD, Jessica MANGONAU, Isabelle SAUVEYRE,  
Monsieur Samuel DIARRA

**SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice TOLOSA**

**OBJET : Convention d'objectifs et de moyens avec Les enfants du Val Cottey**

VU les articles L1611-4, L2144-3, L2313-1, L2313-1-1 et R2313-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

CONSIDERANT l'obligation pour les autorités publiques de conclure une convention en cas de versement à un organisme de droit privé d'une subvention supérieure à 23 000€ ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les Enfants du Val Cottey » qui organise les temps d'accompagnement.

périscolaires, pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Dagneux, d'une part, et les activités extrascolaires pour le même public mais aussi les enfants des communes extérieures, d'autre part ;

CONSIDERANT que l'association présente un intérêt public local et que pour lui permettre de poursuivre ses actions, la Commune :

- met à disposition les équipements immobiliers et mobiliers détaillés dans la convention,
- verse une subvention annuelle : pour l'exercice 2023, la demande de subvention s'élève à la somme de 106 909,23€ € ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE CONCLURE la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe au titre de l'année 2023 dans le but de définir les modalités de partenariat entre les deux parties ;
- D'AUTORISER Madame le maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et tout acte afférent.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER



secrétaire de séance,  
Madame Béatrice TOLOSA



Publication faite le : **21 AVR. 2023**

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS  
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 23

**SEANCE DU 12 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

**N°4596**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Laurie FERNANDES, Sandrine PEGUET, Aurélie RICHARD, Béatrice TOLOSA  
Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Pascal SENTANA, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

**EXCUSE(E)S** :

Madame Dominique MUGNIER a donné procuration à Madame Béatrice TOLOSA  
Madame Céline PERLIER a donné procuration à Monsieur Jean-Christophe PEGUET  
Madame Christine SEIGNER a donné procuration à Monsieur Jean-Marc VIGNE  
Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN  
Monsieur Emmanuel CHULIO a donné procuration à Monsieur Pascal SENTANA  
Monsieur Alain FAYOLLE a donné procuration à Madame Carine COUTURIER  
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

**ABSENT(E)S** :

Mesdames Audrey LOMBARD, Jessica MANGONAU, Isabelle SAUVEYRE,  
Monsieur Samuel DIARRA

**SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice TOLOSA**

**OBJET : Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui autorise le conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions ;

VU l'article L2121-23 Code général des collectivités territoriales qui impose au maire de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations ;

Madame le maire en rend compte comme suit pour les alinéas suivants :

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

*Salle des Bâtonnes :*

- Location week-end du vendredi 10 février au dimanche 12 février 2023, réservation de la petite salle, par une association de la commune de Dagneux pour un montant de 150€
- Location lundi 27 février 2023, par une association non communale pour un montant de 400€
- Location jeudi 23 mars 2023, par une association non communale pour un montant de 400€

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

*Détérioration du sol*

Sinistre du 31/01/2022, un camion a voulu opérer un demi-tour en reculant dans une zone enherbée. Ce camion s'est enlisé et a créé de grosses ornières, ce qui a détérioré le sol (terre et pelouse).

Coût des travaux : 1 651,02 €

Montant franchise : 0 €

Règlement de AXA le 06/03/2023 pour un montant de 1 651,02 €.

Les travaux sont en cours de réalisation.

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

*Cimetière du Renom :*

- Concession pleine terre Q29, acte signé le 4 avril 2023, pour une durée de 30 ans pour un montant de 488,36 €.

*Cimetière de Granges :*

- Case columbarium Pco-06, acte signé le 14 mars 2023, pour une durée de 30 ans pour un montant de 750 €.
- Mini-tombe Pj-01, acte signé le 15 mars 2023, pour une durée de 30 ans pour un montant de 200 €.
- Case columbarium Pco-07, acte signé le 22 mars 2023, pour une durée de 30 ans pour un montant de 750 €.
- Case columbarium Pco-08, acte signé le 22 mars 2023, pour une durée de 30 ans pour un montant de 750 €.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,  
Carine COUTURIER



secrétaire de séance,  
Madame Béatrice TOLOSA

Publication faite le : 21 AVR. 2023